



Paris, le 15 décembre 2017

Communiqué de presse

L'UNPS exige une compensation intégrale de la hausse de la CSG

L'UNPS réclame la compensation intégrale de la hausse de 1,7 point de la CSG pour tous les professionnels de santé en activité conformément à l'engagement du Gouvernement.

L'UNPS sera particulièrement vigilante pour que l'ensemble des professions de santé libérales ne soit pas pénalisé par cette hausse, quel que soit la zone, le lieu ou le mode d'exercice de ces professionnels.

L'UNPS appelle à inscrire le principe de cette compensation intégrale dans le cadre de l'ACIP avant son intégration dans chacune des Conventions Nationales.

Contacts presse : Daniel PAGUESSORHAYE – Président – 06 89 49 91 23